

Financer l'approvisionnement responsable en minéraux de la transition énergétique pour un développement durable

Groupe international d'experts sur les ressources, 2025

Messages clés

- Pour atteindre la neutralité carbone d'ici 2050, une augmentation significative de l'approvisionnement en « minéraux de la transition énergétique » est essentielle. **Répondre à la demande pour ces minéraux d'ici 2030 nécessitera des investissements à hauteur de 450 milliards de dollars dans leur exploitation.**
- Une attention accrue aux enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans l'exploitation des minéraux de la transition énergétique est essentielle, davantage encore que par le passé. Des pratiques minières responsables, garantissant un « permis de développement durable d'exploitation », devraient devenir la norme. ([Recommandations i](#))
- La « finance durable », qui tient compte des retombées sociales et environnementales en plus des résultats financiers, joue un rôle important dans la promotion d'une exploitation minière responsable. ([Recommandations iv](#))
- L'adoption de stratégies d'économie circulaire et l'amélioration de l'utilisation rationnelle des ressources sont cruciales pour gérer la demande en minéraux primaires. ([Recommandations ii](#))
- Des partenariats mutuellement bénéfiques entre les communautés locales et les autorités dans les pays miniers, et entre les pays importateurs et transformateurs, fondés sur le partage équitable des bénéfices, sont essentiels pour répondre aux préoccupations liées à la sécurité géopolitique des chaînes d'approvisionnement en minéraux de transition. ([Recommandations iii](#))
- L'amélioration de la sécurité, des compétences, des conditions de travail, des revenus des mineurs et de l'égalité de genre dans toutes les activités minières – et en particulier dans l'exploitation minière artisanale et à petite échelle – doit constituer une priorité. ([Recommandations iii](#))
- La coopération internationale et de potentielles nouvelles institutions multilatérales jouent un rôle important dans la facilitation d'un approvisionnement responsable en minéraux de transition. ([Recommandations v](#))



Recommandations

Ci-dessous figurent les recommandations spécifiques concernant les réformes financières et autres, nécessaires pour garantir que la production de métaux et minéraux contribue au développement durable. Les recommandations sont organisées autour des cinq axes suivants :

i. Améliorer la transparence, le reporting et l'engagement local

- Les entreprises minières devraient rendre compte de leurs résultats financiers et ESG ventilés par site, tenant compte des aspects liés au genre, de la création de valeur partagée et des droits des peuples autochtones, conformément à un protocole adopté à l'échelle de l'industrie.
- Le reporting site par site devrait inclure, au minimum, les informations couvertes par le protocole du Groupe international d'experts sur les ressources pour la planification et le suivi des opérations minières (Groupe international d'experts sur les ressources, 2020).
- Les processus actuels des entreprises qui engagent le dialogue avec les communautés locales et les impliquent dans l'acquisition et le reporting des données devraient être améliorés et généralisés.
- Un passeport numérique pour toutes les matières premières minérales et leurs chaînes de valeur, incluant les informations ESG, devrait être développé sur la base d'un protocole de reporting normalisé de déclaration et rendu obligatoire par les bourses de métaux.

ii. Encourager des taux plus élevés de récupération et de recyclage des minéraux dans le cadre de l'économie circulaire

- Les incitations devraient encourager les entreprises minières à extraire des proportions élevées des métaux contenus dans leurs minerais.
- Davantage d'informations sur les résidus de traitement et autres restes devraient être rendues disponibles afin d'ouvrir la possibilité d'une nouvelle exploitation à l'avenir.
- Les pays exportateurs devraient bénéficier de l'extraction des produits dérivés des métaux récupérés lors des étapes de fusion et de traitement dans d'autres pays.
- Le recyclage des minéraux et métaux devrait être considéré comme l'étape finale dans la gestion des matériaux circulaires, suivant l'application d'autres approches sur la circularité avant que les produits n'atteignent la fin de leur vie.
- Les décideurs politiques devraient améliorer la viabilité économique des approches sur l'économie circulaire en matière de gestion des matériaux et des produits en internalisant les coûts sociaux et environnementaux de la production de matières premières, en mettant en œuvre des politiques circulaires tout au long des chaînes de valeur des minéraux de transition, en entérinant de nouveaux instruments financiers (les obligations vertes par exemple) pour accroître les investissements dans la circularité, et en soutenant les technologies innovantes de reconditionnement et de recyclage.
- Outre le recours maximal aux politiques et approches circulaires, la gestion de la demande en matériaux sera probablement nécessaire pour garantir un approvisionnement suffisant pour les usages essentiels de la transition bas carbone.



iii. Améliorer la gestion des marchés des minéraux et renforcer les institutions nationales

- Les pays en développement riches en minéraux devraient être soutenus autant que nécessaire par la coopération internationale pour le développement et autres moyens, afin d'adopter des législations et construire les institutions nécessaires pour réguler efficacement et équitablement l'exploitation minière responsable, de manière à ce que l'ensemble de la société puisse bénéficier de la vague de prospérité minière qui en découle.
- Les juridictions souhaitant la stimulation active d'une exploitation minière conforme à des normes ESG rigoureuses, ainsi que l'importation de produits issus de ce type d'exploitation, devraient s'associer au sein d'un « Fonds pour le développement durable de l'exploitation minière » et envisager la création d'un mécanisme d'ajustement aux frontières pour les matières premières. Ce mécanisme d'ajustement aux frontières n'a pas vocation à être un outil protectionniste, mais vise plutôt à instaurer des conditions de concurrence équitable en matière d'indicateurs de durabilité dans le commerce mondial. L'intégration d'indicateurs de développement et des effets du partage des bénéfices dans ce mécanisme d'ajustement pourrait également avantager les pays du Sud Global.

iv. Réformer le système financier : taxonomies, architecture et instruments financiers

- L'exploitation minière conforme à des normes ESG rigoureuses devrait être incluse dans la liste des secteurs éligibles à un financement durable dans les taxonomies financières (par exemple, celle de l'Union européenne), et devrait également être éligible à une forme spécifique de financement climatique. Des principes directeurs concrets relatifs au commerce et à l'environnement – similaires aux très efficaces Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme – pourraient permettre d'identifier les activités minières responsables à cette fin.
- Des réformes devraient être apportées au système financier (par ex. taxonomies), à la gouvernance (par ex. régimes fiscaux) et à la réglementation (par ex. formalisation de l'exploitation minière artisanale et à petite échelle) afin d'assurer une plus grande circulation de capitaux vers l'exploration et l'exploitation minières nécessaires à la transition énergétique propre, tout en garantissant la mise en œuvre de critères d'investissement liés à la gestion des risques et aux considérations ESG.
- Les investissements et financements dans le secteur minier devraient être conditionnés à des exigences obligatoires en matière de climat et de respect de la nature, assorties de contrôles stricts. L'exploitation minière ne devrait pas non plus avoir lieu dans les zones protégées.
- Les portefeuilles financiers des investisseurs visant des objectifs en matière de climat et de biodiversité devraient faire l'objet d'une évaluation et d'un suivi pour s'assurer qu'ils sont conformes aux trajectoires définies et communiquées d'alignement des entreprises sur ces objectifs. Les institutions financières peuvent s'en servir pour déterminer des critères d'exclusion spécifiques et une stratégie d'engagement soutenant les trajectoires de transition des entreprises.



- Les entreprises disposant de plans de transition solidement validés devraient pouvoir bénéficier de financements durables et liés au climat, afin de signaler leurs intentions aux investisseurs et institutions financières.
- Les institutions financières devraient renforcer leurs capacités à évaluer et à gérer les risques et impacts environnementaux et sociaux associés à l'exploitation minière, afin de pouvoir reconnaître et financer des activités minières respectant des normes ESG rigoureuses.
- Les politiques fiscales, financières et monétaires devraient être utilisées pour soutenir le financement et l'investissement dans une exploitation minière et des infrastructures responsables, ainsi que pour encourager une utilisation plus circulaire des métaux dans la société.
- L'industrie minière devrait mettre en œuvre une redevance mondiale ad valorem de 0,1 % applicable à toutes les entreprises, en tant que contribution à un Fonds pour le développement durable de l'exploitation minière. À terme, cela pourrait devenir une taxe mondiale de durabilité administrée au niveau international, prélevée sur tous les minéraux et métaux non énergétiques produits.

v. Envisager la création d'institutions internationales

- Envisager la création d'un Fonds pour le développement durable de l'exploitation minière chargé d'assurer la supervision et de fournir des informations sur l'état et les perspectives des ressources minérales non énergétiques et de leurs marchés mondiaux. Cette agence devrait également soutenir le développement des capacités et le renforcement des institutions, en particulier dans les pays en développement, ainsi que la recherche et l'innovation, et le développement de normes mondiales relatives à l'exploration et à la production de minéraux et de métaux.
- Encourager le Réseau pour le verdissement du système financier (NGFS) à entreprendre un suivi systématique des risques macroéconomiques pesant sur le secteur financier en provenance des marchés de matières premières, au moyen d'un observatoire mondial des prix des matières premières, éventuellement en collaboration avec une agence internationale des minéraux et métaux lorsque celle-ci sera créée.
- Mettre en place un cadre international pour gérer les risques environnementaux et sociaux et améliorer l'accès aux sources de financement formelles dans le secteur de l'exploitation minière artisanale et à petite échelle.
- Les gouvernements, les entreprises minières et les ONG devraient collaborer pour établir une base de données mondiale sur les installations de stockage des résidus miniers et sur la disponibilité potentielle des métaux mineurs (ou associés), base de données qui pourrait, à terme, être gérée par une agence internationale des minéraux et métaux.
- En temps voulu, envisager la création d'une Convention des Nations unies sur les ressources durables, afin d'encourager la production et la consommation durables des ressources, y compris l'efficacité des ressources et la transition vers une économie circulaire.